REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17
Votants : 19
Absents : 06
dont représentés : 02

DATE DE LA CONVOCATION : 18/03/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ;

Etaient absents : SANTONI François ; MARTINETTI Jean-Philippe ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Sébastien ; VILLARD-ANGELI Dominique

Etaient représentés : SANTONI François a donné pouvoir à ANGELI Alain
MARTINETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL200516-05

OBJET : CREATION D'EMPLOIS POUR L'ALSH ET LE SERVICE ADMINISTRATIF ETE 2016.

En raison d'un accroissement temporaire d'activités prévisible à l'accueil de loisirs sans hébergement estival, il serait souhaitable, pour assurer au mieux l'encadrement et l'animation des enfants accueillis entre trois ans et demi et douze ans, de procéder à la création de trois emplois non permanent d'adjoints d'animation d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, entre le 06 juillet et le 12 août 2016.

Les agents non titulaires recrutés seront chargés de l'encadrement et de l'animation d'un groupe d'enfants entre trois ans et demi et douze ans. Ils seront nommés sur le grade déterminé en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération des agents non titulaires sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1er échelon du grade correspondant.

Par ailleurs, en raison d'une surcharge de travail prévisible au sein du service administratif à partir de juillet 2016, il serait souhaitable pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité, de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, du 1er juillet au 31 août 2016, en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20 MAI 2016

DEL200516-05

PAGE 2

L'agent non titulaire sera nommé sur le grade déterminé, en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1er échelon du grade correspondant.

Monsieur le Maire proposera d'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la commune les emplois suivants :

Période	Nombre d'emplois	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 6 juillet au 12 août 2016	3	Accueil service animation	35 heures
Du 1er juillet au 31 août 2016	1	Service Administratif	35 heures

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création de ces postes tels que figurant dans le tableau ci-dessus ;

- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents et l'autorise à signer les arrêtés afférents et les éventuels avenants ;

- De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
Et de la publication le
A Prunelli-di-Fium'Orbu le